

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-90**

Date de la convocation : 14/11/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 13

Membres votants : 17

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Vincent FLEURY donne pouvoir à M. Benoit SINGLIT, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE TOUR LUDIQUE AU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Création, Gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte / Nocturnia ;

Vu la délibération n°DC2022/57 confiant délégations au Bureau notamment celle de valider et autoriser le dépôt des demandes de subvention pour les opérations programmées ;

Considérant le plan de développement triennal du Parc Argonne Découverte pour lequel la stratégie repose sur la mise en œuvre de nouveautés régulières pour le public en se basant sur deux grands socles : la présentation animalière et l'expérience ludique ;

Considérant le projet d'installation d'une tour multifonctions ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte Parc Argonne Découverte ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christophe MANCEAUX),

- APPROUVE le plan de financement suivant pour le projet de construction d'une tour ludique au Parc Argonne Découverte :

.../...

Construction d'une Tour Ludique au Parc Argonne Découverte

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/immobilière	0,00 €	Etat	DSIL	0%	0,00 €
Etudes techniques	0,00 €		DETR	30%	99 355,80 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maîtrise d'Œuvre	0,00 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maîtrise d'œuvre	0,00 €		AMI**	0%	0,00 €
Travaux bâtiment	318 766,00 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux VRD	12 420,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Aménagement mobilier	0,00 €	Région Grand Est	Autre (préciser)	0%	0,00 €
Frais divers	0,00 €		Droit commun	20%	66 237,20 €
Aléas	0,00 €		Climaxion	0%	0,00 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
			Contrat de Territoire*	20%	66 237,20 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	331 186,00 €	TOTAL subventions		70,00%	231 830,20 €
TVA (base 20%)	66 237,20 €	Reste à charge sur le HT		30,00%	99 355,80 €
		FCTVA			59 017,35 €
		Reste à charge TVA après application du FCTVA			7 219,85 €
					290 847,55 €
TOTAL TTC	397 423,20 €	TOTAL TTC			397 423,20 €
		Reste à charge net communauté de communes			106 575,65 €

* Uniquement dans le cadre d'un avenant à produire

- AUTORISE le Président à solliciter, au titre de la DETR 2025, une subvention à hauteur de 30% de coût de l'opération HT.
- AUTORISE le Président à solliciter la Région Grand Est, à hauteur de 20%, et le Conseil départemental des Ardennes, par le biais du contrat de territoire et sur la base uniquement d'un avenant à venir, à hauteur de 20%.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON GUEILLIOT

Le Président,

